

PROTCOLE D' ACCORD

entre

Les syndicats SSP/VPOD et SIT d'une part

et

L'association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion

(AGOEER) d'autre part.

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre de la Convention Collective de Travail (CTT), signée pour une durée de deux (2) ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, entre les parties susmentionnées, le 21 février 2013.

Les négociations pour le renouvellement de la CCT afin qu'elle puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015 n'ayant pas pu se terminer dans les temps, les parties signataires de la CCT pour le personnel de l'AGOEER s'engagent à :

1. poursuivre les négociations sur les points de désaccord restants à ce jour.
2. aboutir à un accord dans un délai de 3 mois, soit au plus tard le 31 mars 2015.
3. proroger le texte de la CCT actuellement en force jusqu'à cette date du 31 mars 2015, afin d'éviter un vide conventionnel.

Genève, le 18 décembre 2014

Pour l'AGOEER

Hervé Durnat
Président



Bernard Hofstetter
Vice-Président



Pour le SSP/VPOD

Hervé Geiser

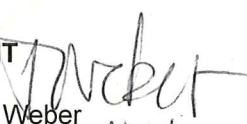


Eric Jost



Pour le SIT

Françoise Weber
Secrétaire syndicale



Patricia Baud J.-M. Schneider

